



Accueils de loisirs Maternels

Du Lundi 19 au jeudi 29 Août 2024

NOM –PRENOM DE L'ENFANT :

Né(e) le : / / Orvaltais : oui non

Nom de l'école :

Niveau de classe : TPS* PS MS GS 3 ans révolus (mais non scolarisé)

*Pour les enfants en très-petite section, la scolarisation doit être effective.

NOM – PRENOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER FAMILLE :

Adresse courriel :@.....

Informations générales

Cette fiche est à déposer à l'accueil de l'Espace Famille (21 Avenue Alexandre Goupil) ou à renvoyer par courrier. Si vous souhaitez faire une inscription par internet, veuillez-vous connecter à [l'espace famille](#) (via vos codes d'accès personnel) et compléter le formulaire d'inscription concerné.

Pour inscrire votre enfant, vous devez avoir transmis sa [FICHE SANITAIRE 2023/2024](#) au service Espace Famille. Les demandes d'inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

ALSH ouverts de 7h45 à 18h30 – Accueil le matin de 7h45 à 9h30 et le soir de 16h45 à 18h30.

Pour les enfants inscrits en matin + repas : départ entre 13h15 et 13h45.
Pour les enfants inscrits l'après- midi, accueil sur le même créneau (13h15-13h45).

Tarifs disponibles au sein du Portail Famille _ Rubrique « Activités / Tarifs »

Les ALSH sont ouverts **en priorité aux enfants ORVALTAIS :**

- **ALSH maternels 3-6 ans :** enfants scolarisés de manière effective en maternelle ou ayant 3 ans révolus (il est recommandé que l'enfant ait déjà fait l'acquisition de la propreté).

Période d'inscription du mardi 21 Mai jusqu'au Dimanche 14 Juillet

Période de réservation / annulation sans frais	Période d'annulation facturée à 50%	Période d'annulation facturée à 100%
Du mardi 21 mai au dimanche 7 juillet	Du lundi 8 juillet au dimanche 14 juillet	A partir du lundi 15 juillet

Données personnelles

Les informations nominatives collectées par le service Enfance Jeunesse sont enregistrées et traitées de façon automatisée par la Ville d'Orvault – CS 70616 – 44706 ORVAULT CEDEX. Ce traitement a pour finalité d'instruire les demandes de fréquentation en structure d'accueil de loisirs et en restauration. Il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service espacefamille@mairie-orvault.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. L'ensemble des informations sur la protection des données personnelles est consultable dans le règlement intérieur sur Internet : orvault.fr).

A noter : Pour les enfants orvaltais scolarisés en dehors de la commune d'Orvault, la répartition entre les ALSH se fait en fonction de l'adresse du responsable légal, et donc en référence au périmètre scolaire dont dépendrait l'enfant.

SECTEUR	TRANCHE D'AGE	Enfants concernés	Nom de l'ALSH	Cochez la case
NORD	ALSH MATERNEL	Orvaltais scolarisés à l'école maternelle : - Pont-Marchand - Vieux-Chêne - Bois-Raguenet - Saint-Joseph + enfants résidants en dehors de la commune.	ALSH Vieux Chêne (école maternelle)	
SUD	ALSH MATERNEL	Orvaltais scolarisés à l'école maternelle : - Ferrière - Bois- Saint- Louis - Emile Gibier - Salentine	ALSH Emile Gibier (école maternelle)	

VOS DEMANDES D'INSCRIPTION : Cochez les jours et l'unité de fréquentation souhaités

Type de fréquentation	Lundi 19 août	Mardi 20 août	Mercredi 21 août	Jeudi 22 août	Vendredi 23 août
Matin + Repas					
Après-midi sans repas					
Journée					
Type de fréquentation	Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août	Jeudi 29 août	Pas d'Accueil de loisirs maternels le vendredi 30/08
Matin + Repas					
Après-midi sans repas					
Journée					

Le/..... /

Nom-prénom du responsable de l'inscription :

Signature :

Fiche d'inscription à retourner à : Mairie d'Orvault –DEEJ – Espace Famille – 9 rue Marcel Deniau – CS 70616 -44706 ORVAULT CEDEX. **Vous recevrez au début de chaque mois une facture pour l'ensemble des consommations du mois passé.**